Brexit : le Royaume-Uni veut renégocier, l’UE refuse

Publié le 1 février 2019

Le 29 janvier, les députés britanniques ont adopté, par 317 voix contre 301, un amendement demandant au gouvernement de renégocier le «filet de sécurité» prévu dans l’Accord de retrait. Fin de non-recevoir de l’UE : l’Accord de retrait n’est pas renégociable.

L’amendement adopté par les députés britanniques visait à éviter le retour d’une frontière en Irlande si aucun accord sur la future relation UE – Royaume Uni n’est trouvé avant fin 2020. Les dirigeants des 27 pays membres ont opposé une fin de non-recevoir à cette proposition de renégociation et au "filet de sécurité" prévu pour l'Irlande. « L'accord de retrait est et reste le meilleur moyen d'assurer un retrait ordonné du Royaume-Uni. Le backstop (disposition pour éviter le retour à une frontière physique entre l'Irlande et la province britannique d'Irlande du Nord) fait partie de l'accord de retrait et cet accord n'est pas ouvert à la renégociation », a affirmé le président du Conseil européen Donald Tusk. Emmanuel Macron a été le premier à affirmer que l’accord de retrait était « le meilleur possible » et qu’il « n’était pas renégociable ». Les députés britanniques ont également adopté, par 318 voix contre 310, un amendement (non contraignant) prévoyant l’impossibilité pour le pays de sortir de l’UE sans accord de retrait.

>> Consulter les Nouvelles de Bruxelles